

2012

Rapport d'activité

Direccte Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
ILE-DE-FRANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Ce rapport d'activité rend compte des grandes orientations et de quelques actions significatives conduites en 2012 par LA DIRECCTE, dans les domaines du travail, de l'emploi, du développement économique, du contrôle de la formation professionnelle, de la concurrence et de la répression des fraudes : il n'a pas vocation à retracer l'activité de la Direction de manière exhaustive.

L'année 2012 a été marquée par la continuité des actions engagées, mais aussi par un renforcement de l'ancrage territorial du service. Les services du siège et des UT (Unités Territoriales) ont ainsi travaillé à la conduite de projets en conjuguant cohérence régionale et proximité des territoires.

Les priorités de l'année 2012 ont bien sûr concerné l'amélioration des conditions de travail avec la montée en puissance des actions définies par le Plan Régional de Santé au Travail II mais aussi la lutte contre le chômage et particulièrement le chômage de longue durée, celui des jeunes et des seniors qui constitue un impératif majeur compte tenu de la situation délicate connue par certains territoires qui cumulent les difficultés.

Les entreprises, l'emploi et l'économie ont par exemple largement mobilisé les services en faveur de la lutte contre les situations précaires des publics fragiles et jeunes et le lancement en fin d'année des Emplois d'Avenir.

En outre, la bonne connaissance du tissu économique et l'accompagnement des entreprises se sont traduits par une sollicitation accrue de la DIRECCTE de la part des PME régionales ainsi que par le soutien renforcé des PME inscrites dans les secteurs prioritaires et la consolidation de l'approche « filière » (automobile, aéronautique...).

La démarche appuyée sur la politique du redressement productif a enrichi la palette des interventions visant à accompagner les mutations économiques. La loyauté des relations contractuelles entre opérateurs économiques est enfin, demeurée une préoccupation constante du pôle concurrence.

En interne aux services, la fin de l'année 2012 a été marquée par le lancement de la concertation nationale et régionale « pour un ministère du Travail fort » qui a impliqué une mobilisation interne importante et la mise en place de réunions à destination du personnel au sein du siège et de toutes les UT tout en incluant les services de direction régionale ayant d'autres « donneurs d'ordre » (développement économique, concurrence).

Le travail et les efforts engagés par tous les agents ont porté leurs fruits et ont renforcé la visibilité de la DIRECCTE auprès de nos partenaires franciliens. Ils ont aussi permis de tisser avec les acteurs institutionnels, économiques et sociaux des relations de confiance prometteuses pour l'année 2013. Cette année 2012 a donc été une année de consolidation de la DIRECCTE qui a permis de mieux approfondir les possibilités offertes par le rapprochement des compétences très complémentaires venant de services divers (travail, emploi, concurrence, métrologie, développement économique).

Les chantiers ouverts vont donc permettre à la DIRECCTE de jouer un rôle important en mettant en œuvre toute la diversité des métiers qui la composent : beau défi !

Laurent Vilboeuf
Directeur régional

2012 : la Direccte **CONSOLIDE SON ACTION**

LES OBJECTIFS

La DIRECCTE joue un rôle de régulation, de contrôle et d'accompagnement du développement économique et des politiques de l'emploi. Grâce à ses trois pôles et ses unités territoriales, elle pilote des projets visant à atteindre ces trois objectifs :

Privilégier le dialogue et le respect
dans la mise en place des politiques
du travail

Anticiper afin garantir une information
et un accompagnement de qualité

Organiser une coordination des
actions permettant une veille et un
contrôle optimaux

En 2012

La DIRECCTE s'est particulièrement impliquée dans l'amélioration des conditions de travail et du respect du droit du travail. Au cœur de ces problématiques, la lutte contre le travail illégal, le renforcement du dialogue social, la réforme de la médecine du travail et l'accroissement des visites de contrôle, illustrent le dynamisme de ses activités en matière de politique du travail.

La lutte contre la précarité et l'accompagnement dans le retour à l'emploi ont été considérablement renforcés cette année, dans un contexte économique particulièrement sensible. Les populations les plus fragiles (jeunes, personnes handicapées) ont ainsi été l'objet d'une attention particulière avec une forte mobilisation des contrats aidés notamment. Les entreprises ont pu bénéficier d'un soutien accru de la part de ses agents en matière d'accompagnement et de mutation économique. En ce qui concerne la politique de l'emploi, la formation professionnelle et l'engagement du FSE ont été au cœur de son action.

L'année 2012 a été marquée par un renforcement des contrôles, des enquêtes et de la surveillance en étroite collaboration avec les directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Dans les départements, les Unités Territoriales ont été en charge du déploiement des dispositifs tout en veillant à respecter les particularismes de leur territoire. Au contact des acteurs économiques et sociaux départementaux mais aussi des populations, les UT garantissent un service de proximité.

Mieux connaître la DIRECCTE

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est un service déconcentré de l'Etat, commun au Ministère de l'Economie, des Finances et du commerce extérieur et au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, ainsi qu'au Ministère du redressement productif, sur les champs d'intervention qui relevaient auparavant de huit directions et services départementaux. En créant un interlocuteur unique en direction des entreprises et des partenaires sociaux en général, elle permet à la politique économique et sociale de l'Etat de gagner en lisibilité, en cohérence et en efficacité. A ce titre, elle regroupe dans un

service unique des compétences en lien direct avec le droit du travail ou de la concurrence, d'appui aux entreprises en termes de développement économique ou d'emploi.

Concrètement, les missions de la DIRECCTE consistent à assurer un soutien aux entreprises, à veiller au respect des réglementations du travail (inspection du travail), à la régularité du commerce et de la concurrence. En outre, elle assure également la légalité des marchés et la sécurité des consommateurs. Trois pôles constituent les piliers de la structure de la DIRECCTE Ile-de-France, ainsi que huit unités territoriales.

Le pôle T (Travail)

Il est en charge de la déclinaison régionale de la politique du travail, essentiellement mise en œuvre par les agents de contrôle. Pour ce faire, le pôle T assure :

- ▶ le pilotage, l'appui et l'évaluation de la politique du travail en s'assurant, notamment à travers l'action de l'inspection du travail, de l'effectivité du droit du travail dans les entreprises
- ▶ la promotion de la qualité des conditions de travail et la protection de la santé des salariés
- ▶ le développement du dialogue social et la participation à la veille et au suivi des relations de travail

Le pôle 3E (Entreprises, Emploi, Economie)

Il assure la déclinaison régionale des orientations politiques en matière d'emploi, de formation professionnelle, de compétitivité et d'industrie. A ce titre, le pôle 3E agit en faveur de :

- ▶ l'accès et le retour à l'emploi
- ▶ le développement de la compétitivité des entreprises
- ▶ l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques
- ▶ le soutien à l'internationalisation des entreprises

Le Pôle C (Concurrence, consommation, métrologie et répression des fraudes)

Il pilote et coordonne les actions de contrôle, le bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs ainsi que du contrôle dans le domaine de la métrologie. A ce titre, le pôle C assure :

- ▶ la consolidation des acquis juridiques en matière de relations industrie-commerce
- ▶ le maintien de la veille concurrentielle
- ▶ les contrôles en matière de délais de paiement des entreprises vis-à-vis de leurs sous-traitants
- ▶ la sécurité des produits manufacturés

Le secrétariat général :

Il est implanté au siège de la DIRECCTE. Sa mission couvre l'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention de toutes les composantes de la DIRECCTE :

- ▶ Le service budgétaire et financier gère le budget de fonctionnement et de personnel, ainsi que les budgets d'intervention de l'ensemble de la DIRECCTE.
- ▶ Le service des ressources humaines.
- ▶ Le service des moyens généraux et des systèmes d'information

Les unités territoriales

En Ile-de-France, les Unités Territoriales sont au nombre de huit. Leur mission consiste à décliner la politique nationale au niveau départemental. Elles assurent en particulier, en appui avec leur nombreux partenaires publics (Pôle emploi, missions locales, organismes de formation, collectivités, chambres consulaires), la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi, la contribution au développement économique sur le territoire, l'inspection du travail, la main d'œuvre étrangère.



Pôle T

Politique du travail

améliorer,
dialoguer,
respecter...

En 2012, le pôle T a concentré ses efforts en matière d'amélioration des conditions de travail des salariés et de respect du droit du travail. La lutte contre le travail illégal et le renforcement du dialogue social ont constitué une des priorités du pôle T. La réforme de la représentativité des services de santé au travail et l'accroissement des interventions en entreprise ont eux aussi contribué à l'activité croissante de la DIRECCTE en matière de politique du Travail.



Santé et sécurité **AU TRAVAIL**

L'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés de même que la prévention des risques est une préoccupation majeure pour la DIRECCTE et constitue le premier thème de contrôle de l'inspection du travail.

En 2012, les agents de contrôle sont restés très impliqués, notamment par les contrôles des chantiers du bâtiment et des travaux publics ainsi que par la prévention des risques chimiques et CMR (cancérogènes mutagènes et reprotoxiques). Les chantiers de retrait de matériaux contenant de l'amiante ont continué à mobiliser les services, en particulier par l'examen des plans de retrait, et les contrôles. Par ailleurs, un travail spécifique a été approfondi, concernant les risques professionnels dans le secteur de la propreté.

Enfin, un travail prospectif sur les modalités d'intervention de l'inspection du travail sur les chantiers importants a été engagé en vue notamment de préparer les contrôles dans le cadre des travaux du Grand Paris, afin de responsabiliser les maîtres d'ouvrage concernés.

Les risques psycho-sociaux

Tout comme en 2011, l'accent a été mis en 2012 sur les risques psycho-sociaux au sujet desquels les services de contrôle sont de plus en plus sollicités. Le 10 mai 2012 s'est tenu un second colloque régional consacré aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur le thème de la prévention de ces risques.

En outre, une campagne de contrôle nationale visant à s'assurer de la mise en œuvre de mesures de prévention des RPS dans les entreprises a été

menée en Ile-de-France au deuxième semestre. Cette campagne a été décidée au niveau européen par le comité des hauts responsables de l'inspection du travail et a été effectuée en France dans deux secteurs d'activité ciblés : le commerce d'alimentation de détail et le secteur médico-social à but lucratif et non lucratif.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les troubles musculo-squelettiques sont la première cause de maladies professionnelles reconnues.

Ils concernent quasiment tous les secteurs professionnels et sont multifactoriels, ce qui rend complexe l'élaboration d'une politique de prévention durable et nécessite une approche pluridisciplinaire.

En Ile-de-France, un groupe ressources pour la prévention des TMS est en place depuis 2007 au service des préventeurs, des agents de l'inspection du travail, des acteurs de la prévention dans les entreprises et dans les branches professionnelles.

L'année 2012 a vu se poursuivre le travail dans le secteur de la grande distribution et un forum associant la DIRECCTE, l'Aract, la Cramif et les services de santé au travail compétents pour les départements de Seine Saint Denis et du Val d'Oise a eu lieu le 24 octobre 2012 à la DIRECCTE. Il a permis de faire connaître les bonnes pratiques franciliennes en matière de prévention des risques musculo-squelettiques.

La DIRECCTE coordonne le plan régional de santé au travail 2011-2014 (PRST 2) qui est élaboré avec les partenaires sociaux et les préventeurs régionaux et validé par le comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP).

Effectivité **DU DROIT**

L'inspection du travail contrôle également d'autres domaines du droit du travail, qu'il s'agisse des salaires, de la durée du travail, du travail précaire (CDD, intérim, temps partiel), de la mise en place ou du fonctionnement des institutions représentatives du personnel. Par exemple, 26% des interventions ont concerné le respect des obligations générales de l'employeur, 15% la représentation du personnel et 15% le contrat de travail. Plus de 85% des visites de contrôle et des contre visites ont été effectuées dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Les services des renseignements en droit du travail des 8 unités territoriales de la DIRECCTE Ile-de-France

ont accueilli en 2012 près de 45 000 usagers, ont traité environ 112 000 appels téléphoniques et ont fourni 6800 réponses par écrit (lettres et courriels).

L'année 2012 a été marquée par la signature de la convention Etat-Région « vers des territoires d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » le 26 novembre. Sur cette thématique, les textes parus en cette année visent à renforcer l'effectivité du droit et la priorité donnée à la négociation dans l'entreprise sur les plans d'action unilatéraux, conformément aux souhaits des partenaires sociaux lors de la grande conférence sociale de juillet.

En chiffre

23 476 accords d'entreprises ou d'établissement ont été enregistrés

84 622 ruptures conventionnelles de contrat de travail ont été homologuées

Lutte contre le **TRAVAIL ILLÉGAL**

Sur 29300 visites de contrôle et contre visites, 2990 ont concerné le travail illégal. Les seuls articles du code du travail visant la dissimulation d'activité et l'emploi salarié (L 8221-5 et 3), représentent plus de 150 infractions relevées, 30 rapports, 4 signalements au parquet et plus de 1000 observations adressées aux entreprises en 2012. La prestation de service internationale (dont l'intervention en France d'entreprises étrangères prestataires de services), connaît en Ile-de-France une augmentation constante depuis 10 ans et en accélération depuis 2009. La progression est de plus de 50% entre 2011 et 2012 pour le nombre de

déclarations de détachement et de salariés détachés.

Tous les secteurs d'activité, BTP, secteur d'activité de l'événementiel (salons, spectacles) et informatique sont concernés.

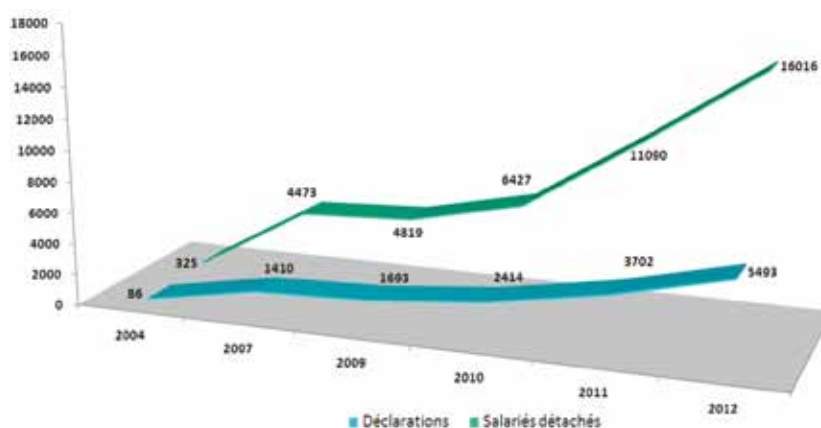
Les infractions à la législation sociale nationale constatées dans ce cadre sont fréquentes notamment au regard des conditions d'emploi et de rémunération des salariés détachés, ce qui implique donc une mobilisation forte des services concernés et en premier chef de l'inspection du travail.

En chiffre

En 2012 : 10% des contrôles ont concerné le travail illégal

1/3 des procédures pénales a concerné le droit du travail

Prestations de service internationale (évolution 2004 à 2012)



Dialogue social et démocratie sociale : **LES ÉLECTIONS DANS LES TPE**

On compte 6000 décisions d'Inspecteurs du Travail suite à des demandes d'autorisation de licenciement de salariés protégés (délégués syndicaux, membres élus du personnel...), 7,5 % de ces décisions ont fait l'objet d'un recours hiérarchique et/ou contentieux.

D'autre part, l'année 2012 a été marquée par le scrutin régional organisé suite à la loi du 20 août 2008 pour mesurer l'audience des organisations syndicales (OS) de salariés des très petites entreprises (TPE) qui a mobilisé les services sur tout le second semestre 2012.

Les électeurs concernés étaient des salariés d'entreprises de moins de 11 salariés et des particuliers employeurs, soit près d'un million de personnes en Ile de France (pour 4,6 millions en France entière).

La participation francilienne a été légèrement inférieure à la moyenne nationale (8% contre 10%) ce qui se

constate également pour les élections prud'homales (par exemple en 2008, 20% en IDF et 25% France entière). Les résultats ont été proclamés le 21 décembre.



Témoignage

La réforme de la médecine du travail

Témoignage de Denise Derdek, Chef de service Santé et sécurité au travail

« En 2012, la médecine du travail a fait l'objet d'une réforme importante, visant à renforcer la place qu'elle occupe en tant qu'acteur de la santé au travail et ce, afin de protéger au mieux l'ensemble des travailleurs et de faire face à la complexité grandissante des risques professionnels. Ainsi, la loi du 20 juillet 2011 et les décrets du 30 janvier 2012 visent à permettre aux services de santé au travail (SST) d'assurer leurs missions de protection de la santé des salariés dans un cadre pluridisciplinaire permettant d'allier de façon optimale suivi médical et actions en milieu de travail. A ce titre, les services de santé au travail conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires pour éviter toute altération de la santé des salariés et les risques professionnels. En outre, ils s'inscrivent dans la politique régionale de prévention des risques professionnels. La nouvelle réglementation prévoit notamment, pour ce faire, la contractualisation avec l'Etat et les services de prévention des caisses régionales d'assurance-maladie d'objectifs partagés grâce à la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. »



Pôle 3E entreprises, emploi économie

anticiper,
informer,
accompagner,

En 2012, le pôle 3E a renforcé ses actions en matière de lutte contre la précarité et pour le retour à l'emploi, dans un contexte économique fragile. Jeunes, travailleurs handicapés ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière. Le soutien aux entreprises a fortement mobilisé les agents en matière d'accompagnement et de mutation économique. d'appui aux PME mais aussi aux filières La formation professionnelle a occupé elle aussi une place prépondérante dans les activités du pôle 3E, ainsi que le FSE, à travers une présence renforcée en matière de politique de l'emploi.

I | Département des politiques **DE L'EMPLOI (DPE)**



Deux grands axes ont fondé les activités conduites par ce Département : la lutte contre les situations précaires par l'accès et le retour à l'emploi, ainsi que l'anticipation et l'accompagnement des entreprises et leurs salariés dans le cadre des mutations économiques.

1 | L'accès et le retour à l'emploi pour combattre les situations précaires

Action Handicap en chiffres :

65 entreprises adaptées agréées

Plus de 1 600 adaptations au poste de travail financées (représentant près de 22 millions d'euros)

12079 travailleurs handicapés accueillis par les CAP emploi et 10 598 personnes prises en charge (21160 dossiers actifs au 31/12/2012)

La DIRECCTE assure le pilotage des politiques de l'emploi de l'Etat au nom du Préfet de région. Son partenariat fort avec Pôle emploi a permis de recentrer les objectifs et d'accentuer l'approche territorialisée. Les partenariats avec les autres acteurs principaux de la politique de l'emploi (missions locales, PLIE, maisons de l'emploi, CAP EMPLOI) facilitent la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre les situations les plus précaires. Afin de lutter contre le chômage de longue durée, près de 45 000 contrats aidés ont été conclus en 2012. S'agissant de l'insertion professionnelle des publics particulièrement fragiles sur le marché de l'emploi, la DIRECCTE concentre ses efforts sur trois axes :

Des formations clés pour vaincre l'illettrisme

Un plan régional de lutte contre l'illettrisme est déployé et animé avec l'appui de Défi métiers (GIP Carif) depuis 2010 afin d'assurer une meilleure articulation des dispositifs en Ile-de-France. Le premier plan s'est terminé en 2012 et une évaluation approfondie a permis de définir les orientations pour une poursuite optimale de l'action dans les années à venir. Le marché « Compétences-clés » met en œuvre des formations personnalisées qui permettent de développer une ou plusieurs compétences fondamentales et savoirs de

base, en fonction du projet d'insertion professionnelle de chacun. En Ile-de-France, il a accueilli 5810 personnes entre décembre 2010 et mai 2012, essentiellement des demandeurs d'emplois de niveau V, Vbis ou VI (dont 16,6% de personnes en situation de handicap). Le dispositif ayant été très concluant, il a été reconduit par la DIRECCTE en juin 2012 pour une période de 18 mois.

Mobilisation en faveur de l'insertion par l'activité économique :

Près de 500 structures (associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion) ont été conventionnées en 2012, pour un montant de près de 20 millions d'euros dont une part de Fonds social européen (FSE) pour ce qui concerne les entreprises d'insertion.

L'accord régional entre l'Etat, Pôle emploi et les têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE), signé le 8 novembre 2011, a commencé à être déployé en 2012. Ce déploiement s'est concrétisé par la mise en place, via Pôle emploi, de comités techniques d'animation (CTA) dans les départements, par l'harmonisation de certains outils, le lancement de la procédure d'élargissement de la liste des prescripteurs IAE habilités... etc.

Enfin, la DIRECCTE a poursuivi sa mobilisation afin de favoriser le recours aux structures de l'IAE dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics, via l'organisation de réunions d'information, le site internet www.entreprenons-ensemble.fr et le financement de projets portés par des têtes de réseaux et retenus au titre de l'appel à projets « Grand Paris ».

L'action en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (Prith), lancé en 2011, s'est traduit par des actions concrètes en 2012. L'objectif est de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi, la sensibilisation des employeurs et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ces actions sont menées avec tous les partenaires intervenant dans le champ de l'insertion des personnes handicapées, en lien direct avec l'AGEFIPH Ile-de-France. Un site internet (www.prithidf.org) permet de diffuser une information complète à l'ensemble des partenaires.

Soutien concret envers la jeunesse

Le total des effectifs en apprentissage approche les 100 000 en 2012, avec une hausse de 1% des effectifs constatée, alors que le contrat de professionnalisation a plutôt régressé. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM), signé pour cinq ans avec la Région en novembre 2011, prévoit une contribution annuelle de 65 millions d'euros versés par les deux signataires, soit un objectif de 170 000 jeunes en alternance dont 118 000 apprentis pour 2015.

En 2012, la DIRECCTE, les partenaires sociaux, Pôle emploi et l'APEC ont continué de décliner l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 qui prévoit l'accompagnement de jeunes décrocheurs, en poursuivant l'accompagnement de 6200 jeunes déjà entrés dans ce dispositif. Jusqu'au 30 juin 2013, un accompagnement est prévu en direction de 1600 jeunes supplémentaires.

Enfin, l'année 2012 a été marquée par le lancement du dispositif des Emplois d'Avenir et la mobilisation de tous les acteurs pour atteindre la création d'environ 14000 Emplois d'Avenir en Ile-de-France à fin 2013. La constitution d'un comité de pilotage opérationnel a permis de créer les conditions de la mise en œuvre du dispositif. Des partenariats ont été formalisés au niveau départemental et régional, à titre d'exemple avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, l'assistance publique des hôpitaux de Paris, la Poste, la SNCF, etc.

Au-delà des actions et dispositifs consacrés aux publics fragiles et aux jeunes, la DIRECCTE met également en œuvre d'autres dispositifs d'accès à l'emploi :

- Le dispositif NACRE, qui est un accompagnement pour la création et reprise d'entreprise, a bénéficié à plus de 4 000 demandeurs d'emplois en 2012. Le créateur est accompagné dans toutes les phases de la création afin de sécuriser son projet : en amont, pour la recherche de financements puis 3 ans après la création.

- Les Dispositifs Locaux d'Accompagnements (DLA), implantés dans chaque département, permettent de développer et/ou sécuriser l'emploi associatif.

- La formation en direction du public détenu, pour près de 1M€, afin de favoriser leur réinsertion professionnelle. Ces actions sont menées en lien direct avec les services du Ministère de la Justice ; certaines sont cofinancées par le FSE.

2 | Anticiper et accompagner les entreprises et leurs salariés dans le cadre des mutations économiques

- La convention Etat, Région et partenaires sociaux concernant la sécurisation des parcours et la consolidation de l'emploi a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux. Des interventions spécifiques au bénéfice de secteurs d'activité ou d'entreprises, impactés par les mutations économiques. Au titre de cette convention, en deux ans, ce sont plus de 1 500 salariés de plus de 300 TPE-PME qui ont été soutenus. Une nouvelle convention a été signée le 28 septembre 2011 par l'ensemble des partenaires et des actions ont été mises en place en 2012 notamment pour les sous-traitants de la société de transports SERNAM mise en liquidation judiciaire pour former les salariés. En 2012, un Séminaire sur la GPEC Territoriale (Sénart) a permis de mutualiser les bonnes pratiques régionales. Six plans filières ont été accompagnés, portés principalement par des pôles de compétitivité.

- La veille sur les Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) a par ailleurs été renforcée compte tenu du contexte

économique sensible de 2012 : pour exemple, sur les 3 premiers trimestres, 382 procédures de licenciements collectifs ont été enregistrées par la DIRECCTE, pour 20 900 emplois menacés sur les 3 premiers trimestres 2012. La forte hausse du nombre de salariés menacés par rapport à la même période 2011, les nombreux emplois menacés en Seine-Saint-Denis (PSA à Aulnay, Air France à Roissy) et dans les Hauts-de-Seine (procédures menées par des entreprises du secteur tertiaire à forte valeur ajoutée) témoignent du contexte économique délicat en 2012 et de la forte mobilisation que le Département politique de l'emploi a du déployer.

Enfin, près de 110 conventions de revitalisation ont été signées depuis 2004. Les 23 Maisons de l'emploi franciliennes ont été conventionnées dans le cadre d'un nouveau cahier des charges où le volet « accompagnement des mutations économiques » a toute sa place. Elles ont renforcé leur lien avec les entreprises de leur territoire.

En chiffre

76 missions locales ont été soutenues

110 000 jeunes en demande d'insertion ont été accompagnés

En chiffre

8 Écoles de la Deuxième Chance (E2C) sur 20 sites.

Plus de 4 millions de crédit Etat et 2 millions du FSE

En 2012, les E2C ont accueilli plus de 3 000 jeunes franciliens.

En chiffre

20 300 contrats de sécurisation professionnelle ont été effectués avec pôle

80 conventions de revitalisation ont été signées

La DIRECCTE accomplit ses missions avec un réseau de partenaires à destination desquels elle conduit un important travail d'animation et de pilotage pour renforcer l'efficacité des actions conduites.

Le Comité de coordination régional emploi formation professionnelle (CCREFP), le Service public de

l'emploi régional (SPER), le réseau des acteurs de la filière touristique par exemple, sont des structures dans lesquelles la DIRECCTE intervient régulièrement.

Elle négocie et copilote un certain nombre de conventions et d'accords signés avec ses partenaires (la Région, Pôle emploi, les partenaires sociaux...).

II Développement économique, **COMPÉTITIVITÉ, INTERNATIONAL (DECI) :**



En 2012, le département DECI a porté une attention soutenue sur 5 priorités :

La connaissance du tissu économique et l'accompagnement des entreprises

Les chargés de mission développement économique du DECI ont rencontré personnellement plus de 1000 chefs d'entreprise de PME et d'Etablissements de taille intermédiaire (ETI : PME de plus de 250 salariés). Le dispositif « correspondant PME » départemental a permis à plus de 1000 chefs d'entreprise supplémentaires de joindre un chargé de mission développement économique par téléphone afin de se faire accompagner pour une simple question, dans une difficulté particulière ou dans un projet de développement.

De plus, 350 ETI et Pépites (entreprises à fort potentiel de développement) disposent à la DIRECCTE, fin 2012 d'un référent unique, facilitateur et à l'écoute des besoins du chef d'entreprise, que celui-ci rencontre des difficultés ou qu'il souhaite mener à bien des projets de toute nature (levée de fonds, innovation, production, formation et recrutement, international...).

Grâce à ses nombreux contacts sur le terrain, le DECI permet à l'Etat de disposer d'une vision actualisée et concrète de problématiques des PME et de veiller à ce que les politiques mises en place au niveau national soient ancrées dans la réalité et connues des dirigeants des entreprises. Les chargés de mission développement économique accumulent une grande expérience et disposent d'un réseau important de partenaires et d'outils qu'ils peuvent mobiliser au service des entreprises rencontrées.

La connaissance et l'accompagnement des filières et secteurs prioritaires

Depuis plusieurs années, la DIRECCTE, en coopération avec le Conseil régional d'Ile-de-France, finance des plans de soutien aux PME des filières technologiques prioritaires en Ile-de-France : mécanique, automobile, aéronautique, contenus numériques, optique et systèmes complexes, jeux vidéo, éco-activités ou encore santé et biotechnologies. Plusieurs millions d'euros sont mobilisés aux côtés de la Région pour soutenir les PME dans des domaines aussi variés que le lean manufacturing, la stratégie, les groupements

d'entreprises, le financement, la formation, l'intelligence économique, l'international, l'innovation...

En liaison avec le Ministère du redressement productif au niveau national, la DIRECCTE Ile-de-France anime des comités stratégiques de filières régionaux pour l'automobile et l'aéronautique. Ces enceintes rassemblent l'ensemble des acteurs d'une filière (grands groupes et PME, partenaires sociaux, fédérations professionnelles, acteurs de la formation, territoires et acteurs institutionnels). Elles permettent d'échanger l'information, de partager un diagnostic sur la filière dans la région, et de faire des propositions concrètes d'actions en faveur des PME de la filière. Les CSFR automobile et aéronautique en 2012 ont permis à l'Etat et à la Région de mettre au point le plan filière « Industries » lancé en 2013.

L'accompagnement des entreprises en difficulté dans le cadre du dispositif régional de redressement productif

Au début de l'été 2012, le Ministre du redressement productif a nommé des Commissaires régionaux au redressement productif dans chaque région. Leur rôle est de détecter les entreprises en difficulté et de mobiliser l'ensemble des partenaires et des outils disponibles pour leur permettre de surmonter leurs difficultés. La DIRECCTE s'est organisée afin d'apporter au Commissaire, placé auprès du Préfet de région, une organisation compétente et réactive.

Des cellules opérationnelles ont été mises en œuvre dans chaque département, en lien avec les Directions départementales des finances publiques, les URSSAF,

la Banque de France, afin d'organiser la détection d'entreprises en difficulté et d'organiser des réponses cohérentes en mobilisant les partenaires adaptés, le tout dans la plus grande confidentialité. Les chargés de mission développement économique ont ainsi traité plus de 200 cas d'entreprises en difficultés en quelques mois. De nombreux emplois ont pu être préservés grâce à ce mode de fonctionnement innovant des services de l'Etat en région.

L'innovation et les pôles de compétitivité

La DIRECCTE a poursuivi en 2012 son suivi administratif et stratégique de la politique des pôles de compétitivité en Ile-de-France. Ainsi, 7 pôles ont pu être accompagnés et recueillir des financements pour leur gouvernance (plus de 2 millions d'euros) et pour leurs projets de R&D. Le DECI préside la Commission des financeurs, regroupant le Conseil régional et les Conseil généraux, visant à accorder des financements à projets de R&D collaborative labellisés par les pôles. De plus, 2012 a été l'année de l'évaluation nationale des pôles de compétitivité. Suite à cette évaluation, un travail a été mené pour en tirer les conséquences, mettre en place des plans d'actions et travailler sur de nouvelles feuilles de route en prévision de la signature de nouveaux contrats de performance en 2013.

La DIRECCTE a également poursuivi son soutien à certains projets de R&D collaborative en mobilisant les fonds européens FEDER, et travaille avec la Région et la Préfecture de région à la mise en place du futur programme opérationnel FEDER 2014-2020.

Les pôles de compétitivité accompagnés par la Direccte

Advancity - Ville et Mobilité Durables : pôle de compétitivité national consacré aux bâtiments, aux infrastructures, à l'aménagement urbain et aux transports dans la perspective du Développement Durable...

ASTech Paris Region : pôle de compétitivité national qui fédère tous les grands acteurs de la motorisation, du transport spatial et de l'aviation d'affaires de la métropole francilienne...

Cap Digital : pôle de compétitivité à vocation mondiale consacré aux Technologies de l'Information et de la Communication et à la technologie des contenus numériques...

Cosmetic Valley : pôle de compétitivité national consacré à la parfumerie et à la cosmétique...

Finance Innovation : pôle de compétitivité mondial dont l'objectif est de bâtir des projets industriels et de recherche à haute valeur ajoutée et créateurs d'emplois, et conforter la position de Paris comme pôle européen d'expertise financière...

Medicen Paris Region : pôle de compétitivité mondial consacré aux hautes technologies pour la santé, aux nouveaux médicaments et aux nouvelles thérapies géniques, moléculaires et cellulaires...

Mov'éo : pôle de compétitivité à vocation mondiale consacré à l'automobile et aux transports collectifs, mais aussi à l'aéronautique et à l'ingénierie routière...

Systematic Paris Region : pôle de compétitivité mondial consacré à la maîtrise des technologies clés (optique, électronique et logiciel) et des systèmes complexes pour 4 marchés applicatifs : télécoms, automobile et transport, sécurité et défense, outils de conception et développement de systèmes...

Le soutien aux politiques territorialisées de développement économique

La DIRECCTE, tout comme en 2011, s'est impliquée et investie, aux côtés du Préfet de région et des Préfets de département dans la négociation, avec les communes, de Contrats de Développement Territorial (CDT) du Grand Paris. Sur leur volet économie-emploi, les chargés de mission développement économique ont utilisé leur connaissance des territoires pour mettre en lumière les enjeux particuliers de l'Etat dans cette

négociation. Le DECI a soutenu plusieurs projets de structuration de clusters dans le cadre de l'appel à projets « Grand Paris », pour un montant de 1,3 M€.

Concernant la revitalisation, le DECI est présent avec les unités territoriales de la DIRECCTE, auprès des Préfets de département, afin de proposer des pistes innovantes de projets créateurs d'emplois, pouvant être financés par des fonds de revitalisation.

Enfin, la compétence développement économique étant régionalisée, le DECI a fourni un appui quotidien aux Préfets de départements dans l'ensemble des domaines de sa compétence.

Témoignage

Appel à projet grand Paris

Témoignage d'Aurélien Bocquet, chargé de mission Grand Paris

« L'année 2012 a été très importante pour l'avancement du projet du Grand Paris en général, et pour l'action de la DIRECCTE en particulier. Pour s'inscrire dans la dynamique de construction du Grand Paris, un appel à projets a été lancé en début d'année par la DIRECCTE, pour promouvoir l'émergence et le développement de pôles économiques, véritables moteurs pour les territoires qui composent le Grand Paris.

Cet appel à projet a rencontré un franc succès, au regard des 55 projets déposés. Au final, 26 d'entre eux ont été sélectionnés en septembre dernier, pour un montant total de financement de près de 2,4 M€. Après l'instruction des dossiers et la préparation des conventions en 2012, le travail de suivi et de pilotage de ces projets va se poursuivre en 2013 et 2014.

Enfin, les services de la DIRECCTE et de la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) ont collaboré à la rédaction d'un projet de charte visant à promouvoir l'insertion sociale, le respect de l'environnement et les conditions de travail dans les marchés publics du Grand Paris. Les premières discussions avec la Société du Grand Paris ont eu lieu en fin d'année et vont se poursuivre en 2013 pour aboutir rapidement à une signature. »

Le service du Fonds social EUROPÉEN (FSE) :

III



Le FSE est chargé de l'amplification de l'action des politiques nationales de l'emploi en finançant des projets autour de quatre axes. Ceux-ci s'inscrivent dans les orientations des politiques européennes et nationales ainsi que dans la stratégie régionale définie en matière d'emploi, de formation et d'inclusion. Cette stratégie repose sur 5 axes :

- L'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques
- L'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi
- La cohésion et l'inclusion sociale, la lutte contre les discriminations
- Le capital humain, la mise en réseau, l'innovation et la transnationalité
- L'Assistance technique

La dotation financière de la région Ile-de-France au titre du Programme Opérationnel du FSE 2007- 2013 s'élève à 527M€. Cette dotation se partage entre des crédits d'intervention (portant sur les 4 premiers axes) à hauteur de 508,1M€ et des crédits d'assistance technique (axe 5) à hauteur de 18,9M€. Cette dotation est gérée par le service FSE de la DIRECCTE et par des organismes intermédiaires gestionnaires de subventions globales.

Il y avait 45 organismes intermédiaires en 2007, il en reste 29 ayant une convention de subvention globale en cours en 2012. Ces chiffres illustrent le travail de gestion considérable du FSE en Ile-de-France.

Au total, sur les 5 axes du programme, le taux de programmation était au 30 décembre 2012 de 89,34%, l'Ile-de-France étant au 9ème rang sur les 22 régions.

Le constat est donc celui d'une très bonne dynamique de programmation du FSE en Ile-de-France.

Dans le contexte de crise économique et en déclinaison de projets relevant de la convention tripartite Etat-Région, Partenaires sociaux du 16 avril 2009 renouvelée le 28 septembre 2011, les OPCA ont poursuivi la forte mobilisation du FSE au titre de l'axe 1. Les actions cofinancées visent prioritairement le maintien dans l'emploi des salariés les plus exposés (premiers niveaux de qualification, en contrats précaires, seniors, TPE / PME, en période d'activité partielle) et le développement de l'acquisition des compétences et de qualifications nouvelles et transférables permettant de faciliter les mobilités professionnelles. La crise économique a renforcé les fractures territoriales en Ile de France (la région dénombre 157 Zones Urbaines Sensibles) et a accentué les difficultés des publics éloignés de l'emploi. Le FSE a été particulièrement mobilisé au titre de l'axe 3 sur les projets de réduction des inégalités et d'insertion professionnelle. Le FSE a également soutenu au titre de l'axe 2 -sous mesure 222 «amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail» - des actions exemplaires. La poursuite de ce soutien est prévue en 2013, notamment dans le cadre rénové fixé par la convention Etat / Région «Ile-de-France territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » du 26 novembre 2012.

En outre, 17 organismes intermédiaires ont fait l'objet d'une suspension de leurs dépenses FSE fin 2011. Il était important de réussir le chantier des plans de reprise à mener en conséquence, pour pouvoir

**De janvier 2007 à
janvier 2013 :**

7348 dossiers en été
déposés

49 organismes
intermédiaires
conventionnés ont une
gestion suivie par la
DIRECCTE

atteindre l'objectif de dépenses régional à la fin 2012 et éviter le dégagement d'office, ainsi que pour permettre aux PLIE (structures fragiles) de retrouver une situation normale sur le plan de leur trésorerie FSE. Sur les 17 organismes intermédiaires concernés par la suspension de dépenses, 14 ont déjà pu faire l'objet d'une réintégration de leurs dépenses dans les appels de fonds du FSE entre mars et novembre 2012, avec un objectif de régularisation en 2013.

Le service du FSE de la DIRECCTE s'est fortement mobilisé pour accompagner les structures, et à la

fin de l'année 2012 l'objectif régional de dépenses a finalement été dépassé de 19,5M€.

La préparation des programmes 2014-2020 FEDER/ FSE/FEADER a mobilisé les services en charge de ces fonds européens. Un diagnostic territorial stratégique impliquant l'Etat, le Conseil Régional et les partenaires institutionnels a été établi dans le cadre de cette nouvelle génération de programmes et a pu être présenté à un partenariat élargi le 18 décembre 2012. La DIRECCTE a largement contribué aux éléments de ce diagnostic relatifs aux objectifs thématiques 8, 9 et 10 plus spécifiques au FSE.

IV Service régional de contrôle de la formation professionnelle (SRC) EN ILE-DE-FRANCE :



L'année 2012 est marquée par une augmentation de l'activité du SRC d'Ile-de-France sur ses trois champs d'intervention majeurs. A ce titre :

- ▶ 3835 demandes d'enregistrement de nouveaux prestataires ont été traitées et 3553 nouveaux numéros d'enregistrement accordés, ce qui représente une progression annuelle de 11%
- ▶ 392 contrôles ciblés ont été entamés portant sur une masse de 676 millions d'euros ce qui représente une progression respective de 16% et de 40%. Ils avaient pour objectifs, d'une part de s'assurer du respect, par les employeurs, de leurs obligations en matière de financement de la formation professionnelle et d'autre part, de la réalisation conforme aux dispositions du code du travail (tant en termes d'exécution des

prestations que justifications des dépenses) par les prestataires de formation.

A ces contrôles, se sont ajoutés ceux de 10 opérations cofinancées par le Fonds Social Européen, effectués sous l'autorité de la Commission interministérielle de coordination des contrôles.

Enfin le service régional de contrôle a renforcé son activité d'information des nouveaux prestataires, qui bénéficient désormais d'une journée d'information collective.

L'année 2012 a largement confirmé le rôle majeur joué par ce service dans la régulation des pratiques de formation professionnelle dans notre région.



Pôle C

concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

veiller,
coordonner,
contrôler

En 2012, le pôle C a considérablement renforcé ses actions en matière de contrôles, d'enquêtes et de surveillance. La vérification des délais de paiement, la lutte contre les clauses et pratiques abusives ont aussi été source de forte activité. Enfin, le pôle C a consolidé les liens avec les directions départementales de la protection des populations (DDPP), pour que les niveaux régionaux et départementaux assurent leur mission en toute complémentarité.

La régulation DES MARCHÉS

La lutte contre les pratiques anticoncurrentielles (PAC) et les pratiques restrictives de concurrence (PCR)

La Brigade interrégionale des enquêtes de concurrence (BIEC) a traité 110 indices de pratiques anticoncurrentielles en 2012, soit un chiffre équivalent à 2011. Elle a réalisé 16 enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles dans des domaines tels que les marchés publics, le transport de voyageurs, la distribution de pièces détachées, ce qui représente 20,5 % des enquêtes confiées au réseau national de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Pour contrôler la mise en œuvre de la Loi de modernisation de l'économie (LME), une brigade nationale a été créée en 2009. En Ile-de-France, en 2012, ses 15 agents ont reçu et traité 128 signalements concernant essentiellement les relations commerciales entre la grande distribution et ses

fournisseurs. En matière de délais de paiement, le Pôle C a réalisé 87 contrôles, dont 4 ont fait l'objet de procès-verbaux. Plusieurs PV en matière de facturation et d'absence de convention unique conclue avant le 1^{er} mars ont également été dressés dans les secteurs pharmaceutiques, de la parfumerie et des grands magasins.

La Brigade interrégionale d'enquêtes des vins et spiritueux (BIEV)

La BIEV de Paris couvre 6 régions (21 départements). Elle a réalisé 142 contrôles en 2012.

Son action a porté essentiellement sur les marchés parallèles (économie souterraine), le contrôle des sites internet spécialisés dans la vente de vins, le suivi des filières des produits œnologiques et chimiques et le contrôle à l'importation des vins et spiritueux. Pour illustrer ces contrôles, on notera qu'un circuit de vente de vin sous des fausses appellations Bourgogne et Nuits St Georges a été démantelé. Plus de 30 000 bouteilles avaient été revendues avec des mentions laudatives.

En chiffre

L'Ile-de-France traitait des demandes d'information reçues en France
27 % en 2010,
30,8 % en 2011,
32,2 % en 2012.

En chiffre

36 452 visites d'entreprises ont été effectuées par les DDPP

2027 PV ont été transmis au Procureur de la République

18 177 demandes d'information du public ont été traitées

La Protection DES CONSOMMATEURS

Le Pilotage et l'aide à l'enquête

La mission de protection des consommateurs est assurée par les DDPP placées sous l'autorité des préfets mais les relations entre les structures régionales (DIRECCTE, DRIAAC) et les DDPP ont été fixées par un protocole tripartite, validé en Comité d'Administration Régionale le 17/12/2012. Ce protocole précise les missions de chaque structure (et, pour la partie alimentaire, le mode de copilotage entre la DRIAAC et la DIRECCTE).

93,2 % (93,1 % en 2011) des 18 177 demandes d'information du public (18 171 en 2011) ont été traitées en moins de 10 jours et les 2440 enquêtes sur plaintes (chiffre identique en 2011) en moins de deux mois pour 59,7 % (58,7 % en 2011) d'entre elles. Ces chiffres traduisent encore une baisse des délais de traitement des dossiers. La part de l'Ile-de-France continue d'augmenter par rapport au chiffre national : l'IDF traitait 27 % des demandes d'information reçues en France en 2010, 30,8 % en 2011 et 32,2 % en 2012.

La région Ile-de-France a participé à 286 enquêtes nationales (plans de surveillance sur les produits alimentaires, contrôle de la sécurité des produits

industriels, opérations promotionnelles et soldes, etc.) et 33 enquêtes régionales (offres d'emploi trompeuses, pratiques commerciales des sites de vente à distance, prestations d'installation, d'entretien et de dépannage à domicile, contrôle des allégations environnementales, sécurité des produits cosmétiques, etc.)

La Métrologie

Dans le cadre de la surveillance des 200 organismes agréés pouvant intervenir en Ile-de-France, le service métrologie a réalisé 20 audits et 98 visites de surveillance approfondies de sociétés, et plus de 260 actions de supervisions inopinées sur le terrain afin d'examiner et d'analyser le travail pratique et effectif du personnel de ces sociétés pendant leur activité de vérifications.

En plus des surveillances régulières des détenteurs d'instruments par les agents du service, trois opérations de surveillance ciblées ont été réalisées dans les domaines des chronotachygraphes installés sur camions, des taximètres et de la livraison de fioul aux particuliers. Avec plus de 600 jours de contrôle consacrés à cette surveillance dite du parc, quelques 2700 détenteurs, soit plus de 7800 équipements de mesure, ont été inspectés en 2012.

Témoignage

Achat en ligne : les consommateurs saisissent le pôle C

Témoignage de Christian Brocheton, inspecteur au Pôle C

« Notre activité de contrôle a été largement mobilisée par une entreprise de vente de vins en primeur, qui a fait l'objet de nombreuses plaintes de consommateurs français et étrangers.

Via son site internet, cette société propose en effet depuis plusieurs années d'acheter en ligne du vin, avant que celui-ci ne soit mis en bouteille. Il s'agit de vins de renom, principalement de grands châteaux récoltés dans les régions françaises les plus réputées. La vente dite « en primeur », permet au client de bénéficier de prix avantageux sur une récolte qui sommeille encore dans les fûts. Les bouteilles, qu'il paie à la commande (sauf la TVA que le client paie à la réception), doivent lui être livrées à la mise en bouteille, soit deux ou trois ans après sa commande. La société de vente en ligne, quant à elle, se doit de réserver les bouteilles auprès des producteurs directement, ou par l'intermédiaire du négoce. Mais les consommateurs ont constaté qu'un grand nombre de bouteilles n'ont pas été livrées et 1200 d'entre eux ont saisi la DIRECCTE et déposé une plainte depuis 2010. Nous avons dans un premier temps interpellé la société afin qu'elle mette en place des solutions rapides permettant la livraison des commandes ou assurant le remboursement des clients. Près de la moitié des clients ont préféré être remboursés plutôt que d'attendre une livraison hypothétique. Mais maintenant l'entreprise a du mal à honorer les remboursements escomptés, alors que parallèlement à ses manquements, cette société annonçait publiquement l'augmentation de son capital de plusieurs millions d'euros. En 2012, nous avons comptabilisé le traitement de 1200 plaintes. Nous avons répondu à chaque plaignant et saisi le procureur de la République. Cette affaire sera portée au pénal en avril 2013 pour pratique commerciale trompeuse et nous enverrons à chaque plaignant le numéro d'enregistrement du dossier, afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, se porter partie civile dans cette affaire. »



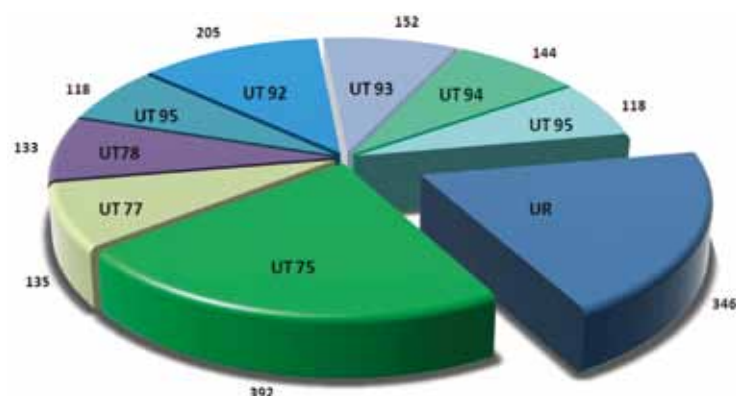


Secrétariat général

Ressources humaines et dialogue social

gérer,
organiser,
soutenir

Répartition des agents



La gestion individuelle des agents a représenté en 2012 :	
17 730	événements de gestion de paye
286	contrats de vacation
170	dossiers de lauréats traités pour 55 recrutements SAMAS et Adjoints
1300	dossiers de prestations sociales instruits et mandatés
140	demandes de logement traitées
80	commandes correspondant à des prestations d'action sociales mutualisées (CESF, psychologue du travail, et prestations FIPH, RIE millénaire)
230	dossiers instruits et mandatés de demande d'indemnité spécifiques

La Gestion collective :	
1740	entretiens professionnels avec communication individuelle à chaque agent des modalités de déroulement des entretiens
1120	dossiers de promotion examinés,
3	campagnes de mobilités correspondant à un fort turn-over
	Repositionnement statutaire de 30 techniciens de l'industrie et des mines

La formation :

En 2012, 284 sessions ont été réalisées en région soit 50% de plus qu'en 2011. Les formations réalisées au sein des unités territoriales en proximité représentent 37% de l'ensemble. Ces sessions ont permis de toucher 2089 stagiaires. Parallèlement, 133 agents ont bénéficié d'une formation individuelle.

Le dialogue social :

- ▶ 54 réunions de CHSCT locaux tenues
- ▶ 8 réunions du comité technique régional
- ▶ Une rencontre avec les organisations syndicales tous les 2 mois en moyenne dans chaque unité territoriale et au niveau régional
- ▶ 1 à 2 visites de site par an avec les membres des CHSCT et les chargés de prévention

Moyens généraux et informatique et système d'information

2012 a vu la poursuite du déploiement des marchés nationaux interministériels. La Direccte a adhéré à 17 marchés de ce type dont l'entretien des véhicules, les petits travaux, les nouveaux marchés d'équipement informatiques. La carte achat pour les dépenses de faible montant ne correspondant à aucun marché a été déployée.

La Direccte a élaboré, en collaboration avec les services de la préfecture de région, une stratégie immobilière régionale visant à mieux planifier les opérations de relogement ou de travaux nécessaires. Une chargée de mission immobilière conseille la Direccte en ces matières.

Service budgétaire et financier

Le service budgétaire et financier participe à la préparation des dialogues de gestion et assure les relations avec les responsables budgétaires des différentes administrations centrales et de la préfecture de région. A l'interface de l'ensemble des services gestionnaires de la Direccte et de ceux de la DRFIP il assure la fluidité et la sécurisation du système financier et la mise à disposition des restitutions comptables et des reporting financiers.

Les crédits sont répartis comme suit:	
BOP 102	Accès et retour à l'emploi: 192,2 M€
BOP 103	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques: 34,8 M€
BOP 111	Santé, sécurité au travail: 0,45 M€
BOP 134	développement des entreprises et de l'emploi - industrie : 4 M€
BOP 134	développement des entreprises et de l'emploi - CCRF: 0,110 M€
BOP 223	Tourisme: 0,259 M€
BOP 155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail - fonctionnement: 7,78 M€
BOP 155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail - masse salariale : 84,23 M€
BOP 333	« Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » : 16,85 M€



Les Unités territoriales

développer,
valoriser,
animer

Focus sur quelques actions

Les unités territoriales, échelons de proximité de la DIRECCTE sont en charge du déploiement de la politique régionale à l'échelle des départements et réalisent un travail de terrain, aux côtés de nombreux partenaires impliqués dans la politique publique francilienne. Elles conduisent des missions variées : contrôle, conventionnement, conseil, pilotage, animation, concertation et accompagnement des projets territoriaux. Parallèlement aux missions quotidiennes dont elles ont la charge, les unités territoriales agissent aussi en fonction de la spécificité et de l'actualité de leur territoire.



L'Unité Territoriale de **PARIS (UT 75)** s'est mobilisée...

...en faveur de l'étude, de la mise en œuvre et du suivi des accords relatifs à l'insertion des travailleurs handicapés

L'application d'un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés agréé par l'autorité administrative, est une des cinq modalités d'acquittement de cette obligation offerte aux entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Les accords conclus entre partenaires sociaux, leur mise en œuvre et leur suivi font l'objet d'une attention particulière et d'un contrôle rigoureux. L'État veille ainsi à la qualité des accords avant de les agréer, afin d'en faire de véritables outils d'insertion professionnelle des personnes handicapées. C'est ainsi que 54 Accords collectifs déposés à l'unité territoriale de Paris sont actuellement en vigueur dans le département de Paris, couvrant en moyenne 19 790 salariés chacun et représentant un budget annuel total de 85 millions d'Euros. Les 16 accords agréés en 2012, couvrent un effectif total de 577 000 salariés. Globalement ces accords prévoient de passer un taux d'emploi moyen de travailleurs handicapés de 2,41 à 2,78 et de mobiliser un budget en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en moyenne de 9,2 millions d'euros. 14 nouveaux accords sont en cours de négociation et devraient être finalisés en 2014. Au delà des intentions affichées, les contenus des accords sont très hétérogènes. L'analyse des conditions d'application des accords en vigueur en 2012 a conduit la DIRECCTE à engager, auprès de 7 entreprises, une procédure de recouvrement d'une contribution financière pour un montant cumulé de 25,5 M d'€

...dans le processus de revitalisation confié à l'Association Revital'Emploi

Revital'Emploi est une association dont les membres fondateurs sont l'Etat, l'Agence Régionale de Développement et la caisse des Dépôts et Consignations. Sa mission est d'orienter une partie des contributions de revitalisation vers les fonds propres de jeunes PME créatrices d'emploi en Ile-de-France.

En 2012, 12 grandes entreprises ont décidé d'investir dans Revital'Emploi au titre de leur effort de revitalisation. Concernant l'appui de la DIRECCTE, il s'effectue d'un bout à l'autre du processus de revitalisation. Au vu du nombre croissant de conventions franciliennes de revitalisation et de la diversité des actions, des outils régionaux ont été créés pour permettre la capitalisation des bonnes pratiques mises en œuvre en Ile de France.

...dans l'accompagnement des salariés concernés par la fermeture d'hôtels parisiens pour travaux

D'importants travaux de rénovation de grands hôtels parisiens ont démarré en 2012, pour se poursuivre jusqu'en 2015. Durant cette période, il était important pour l'UT 75, de porter une attention particulière au devenir des 1500 salariés concernés par l'ensemble de ces fermetures temporaires. Les hôtels pouvaient choisir une fermeture totale ou partielle et faire des propositions concrètes à l'égard de leurs employés. L'UT 75 s'est fortement mobilisée sur ce dossier auprès des entreprises. Pour exemple, un des hôtels qui fermera mi 2013, a souhaité miser très en amont de sa fermeture sur la formation de ses salariés. A ce titre, une convention d'appui aux mutations économiques (AME-Entreprise) a été signée avec la DIRECCTE Ile-de-France pour appuyer financièrement l'effort de l'entreprise.



L'Unité Territoriale de **SEINE-ET MARNE (UT 77)** s'est mobilisée...

...pour le renforcement de la démocratie sociale

Suite à la promulgation de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, une première rencontre avait été organisée par l'UT 77 pour informer et sensibiliser les partenaires sociaux quant aux nouvelles dispositions applicables.

Après cette première rencontre avec les partenaires sociaux, il s'est avéré nécessaire de permettre aux acteurs du dialogue social de se rencontrer à nouveau. Ce second rendez-vous avait pour objectif de mener une réflexion commune concernant les modalités de diffusion de l'information utile, fondée sur les premiers éléments de jurisprudence administrative et judiciaire.

Organisée sur une demie journée, cette rencontre a permis de mobiliser les organisations syndicales et patronales ainsi que des représentants syndicaux et des chefs d'entreprises.

Axée autour de différentes problématiques, les participants ont pu recueillir l'information utile et échanger sur les points de débats existants quant à l'application et la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

La rencontre a permis également de recenser un certain nombre d'interrogations sur l'interprétation de textes et les difficultés de mise en œuvre concrètes dans les entreprises.

Enfin les participants ont exprimé leur satisfaction à l'égard de cette démarche collective et ont souhaité qu'une prochaine rencontre soit organisée dans l'avenir.

...dans une démarche d'emploi, sociale et responsable

Une société de loisirs regroupant deux structures a engagé il y a plusieurs années, un projet de création d'un centre de séjour et de loisirs axé sur la relation privilégiée entre l'humain et la nature.

Ce projet de grande ampleur et qui se veut porteur d'un certain nombre de valeurs liées au développement durable doit ouvrir en 2016 et se traduire, selon ses promoteurs, par la création de 1600 emplois directs et de 4500 indirects environ, sans compter ceux qui seront liés aux phases de construction.

L'Unité Territoriale, en lien étroit avec la Préfecture, dans un premier temps, ainsi que Pôle emploi, le Département et la Région, s'est engagée dans une démarche visant à faciliter l'embauche des personnes susceptibles, avec ou sans formation, de satisfaire les besoins de la société au regard de sa démarche socialement responsable.

Une convention en cours de finalisation a été négociée et plusieurs démarches de diagnostic ont été engagées par Pôle emploi d'une part et, sur commande de la DIRECCTE par AFPA Transition.

Une gouvernance spécifique animant les volets politique, technique et opérationnel a été envisagée et se trouve en cours de finalisation.

L'objet indirect de la mobilisation vise à poser et modéliser autant que possible une démarche qui pourra, le cas échéant, être adaptée et adoptée pour des opérations d'envergure dont celles qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre du projet « Grand Paris ».



L'Unité Territoriale de **YVELINES (UT 78)** s'est mobilisée...

...pour la sécurisation du parcours professionnel

L'Unité Territoriale des Yvelines a organisé le 10 février 2012 à Saint Quentin en Yvelines une réunion d'information et d'échanges pour faire connaître la convention tripartite Etat, Région et partenaires sociaux signée en 2011 afin de mieux sécuriser les parcours professionnels.

Elle vise à accompagner les secteurs professionnels, les entreprises, les territoires et les actifs autour de plusieurs objectifs :

- ▶ l'anticipation des conséquences des mutations économiques sur l'emploi et les compétences, notamment dans les TPE-PME,
- ▶ le maintien en emploi des salariés,
- ▶ la consolidation de l'emploi par la valorisation des actions de formation des salariés dans le cadre des périodes d'activité partielle,
- ▶ le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- ▶ le développement de l'emploi dans les secteurs et territoires en développement,
- ▶ le développement de la mobilité professionnelle.

Animée conjointement par la DIRECCTE Ile-de-France, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'AFPA et l'ARACT, en présence des acteurs de l'emploi et du développement économique des Yvelines (Pôle emploi, Préfecture des Yvelines, partenaires sociaux, entreprises, associations, collectivités territoriales, OPCA, organismes de formation, maisons de l'emploi, chambres consulaires...), elle avait pour objectif de faire émerger des projets de territoire.

Cette rencontre a notamment permis de soulever une problématique forte sur l'emploi des seniors dans les Yvelines et d'engager la mise en œuvre d'une étude/actions conduite par l'AFPA Transition et la mise en place d'un groupe de travail collaboratif avec la CGPME, Pôle emploi, les maisons de l'emploi, les chambres consulaires, l'objectif étant d'élaborer des actions pertinentes et, sujet d'actualité, de préparer la mise en œuvre du contrat de génération.

...pour l'emploi des Travailleurs Handicapés

Le nombre d'établissements atteignant l'obligation d'emploi des TH en Ile-de-France reste faible : 20% pour l'ensemble de la région Ile de France, 27% pour les Yvelines. Fort de ce constat et devant les difficultés à mobiliser et à impliquer les entreprises dans l'emploi des travailleurs handicapés, l'Unité territoriale des Yvelines a organisé le 13 décembre 2012 un séminaire pour informer et partager un certain nombre d'enseignements autour du thème : «les accords d'entreprise Travailleurs Handicapés, un levier efficace pour se doter d'une stratégie d'entreprise handicap».

Cet événement inscrit dans le cadre de la déclinaison du PRITH IDF dans les Yvelines a été soutenu par la

Préfecture des Yvelines et a mobilisé différents partenaires locaux autour de l'UT78 soit Pôle emploi 78, Cap Emploi 78, la MDPH 78, la CG PME 78, le MEDEF 78 et les Partenaires sociaux.

Plus de 80 personnes dont 50 représentants d'entreprises ont participé. Quatre séquences thématiques leur ont été proposées suivies de débats ainsi qu'un atelier Recrutement direct organisé par Pôle emploi et Cap Emploi. Plus de 210 CV ont circulé et plus de 60 CV ont été remis aux entreprises intéressées. Ces ateliers ont permis une mise en relation directe entre des besoins de main d'œuvre exprimés par les entreprises et les CV présentés par les agences Pôle emploi du département.

Au regard de la qualité des échanges, ce séminaire a pu montrer que les initiatives pour faciliter l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés sont nombreuses d'où de fortes attentes pour maintenir la dynamique territoriale.

Ainsi l'objectif 2013 est de rebondir sur certaines de ces thématiques abordées par le développement de thèmes cibles dans le cadre d'un Plan d'Actions Partagé.



Témoignage

...dans la lutte contre le travail illégal

Témoignage de Nicolas Bessot - DAT



« L'année 2012 a été marquée par une forte mobilisation de l'UT 78, dans le cadre d'un important contrôle en matière de travail illégal concernant un chantier de construction d'une station d'épuration. Cette intervention avait pour objet de vérifier la régularité des détachements et des conditions d'emploi de salariés européens sur le site. Une entreprise roumaine, qui effectue sur ce chantier des travaux de construction de bâtiments a déclaré des détachements concernant 93 salariés. Nous avons mené en partie les investigations sur le terrain, procédé à des entretiens téléphoniques, à des

auditions, aux vérifications de bulletins de paie, sur les déplacements des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail... Cette enquête de longue haleine nous a fortement mobilisés et notre travail a porté ses fruits puisque l'enquête a permis de mettre en cause le maître d'ouvrage de cette opération et plusieurs infractions ont ainsi été constatées : travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titre de travail, prêt illicite de mains d'œuvre et marchandage. Un procès-verbal d'une ampleur particulière a par la suite été transmis au Parquet de Versailles avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration de même qu'avec l'Office Central de Lutte contre le Travail Illégal et la Direction Départementale de la Sécurité Publique. »



L'Unité Territoriale de **L'ESSONNE (UT 91)** s'est mobilisée...

...contre les violences sexistes et sexuelles subies par les femmes au travail

La sous-commission (91) de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes sur les lieux de travail a souhaité réaliser en Essonne, l'enquête effectuée en 2007 en Seine-Saint-Denis.

Réunis en groupe de travail, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs ont produit un questionnaire anonyme à destination des salariées ayant déjà eu une activité professionnelle. Il est inspiré du questionnaire diffusé en Seine-Saint-Denis, lui-même très largement inspiré du questionnaire de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF).

Au préalable, une information et une sensibilisation des secrétaires et médecins du travail ont été organisées dans les services de santé au travail qui ont mené cette enquête, avec la participation de l'AVFT et de l'UT-DIRECCTE 91.

Cette enquête s'est déroulée du 15 septembre 2011 au 30 avril 2012 et 1 360 questionnaires ont ainsi été recueillis. Les résultats montrent l'ampleur du phénomène : 43% des femmes répondantes déclarent avoir été confrontées à un fait au moins de harcèlement au cours des douze derniers mois ; 16% affirment avoir subi des actes de harcèlement sexuel ; 4% déclarent avoir été victimes d'agression ou de viol.

Une répondante sur trois ayant subi des violences au cours des douze derniers mois n'en a parlé à personne. Les faits déclarés se répartissent entre trois catégories : le harcèlement sexiste, avec blagues, insultes et injures à connotation sexuelle ; le harcèlement sexuel, avec attitudes insistantes et gênantes, gestes non désirés ; les agressions sexuelles et les viols.

Les résultats de l'enquête « violences faites aux femmes au travail » de l'Essonne ont été restitués lors d'un colloque qui s'est déroulé le 22 novembre 2012, dans les locaux de l'Université d'Evry.

Les professionnels en contact avec des salariées victimes de tels faits, médecins, avocats, associations, acteurs institutionnels, ont réfléchi aux actions qu'il conviendrait de mener ou de poursuivre afin de faciliter l'accès à l'information, mieux connaître leurs droits et les possibilités de recours, d'améliorer les dispositifs d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences sur leur lieu de travail.

Cette enquête, fruit d'un travail collaboratif très important, a été imprimée à 2500 exemplaires. Si vous souhaitez vous procurer un exemplaire de ce document, contactez l'UT 91.



L'Unité Territoriale de **HAUTS-DE-SEINE (UT 92)** s'est mobilisée...

...dans le contrôle des sièges sociaux

Dans les Hauts-de-Seine, 60% des établissements de plus de 50 salariés étant des sièges sociaux, la question du contrôle des sièges sociaux par l'inspection du travail et de l'articulation entre contrôle du siège social et des établissements, sites ou chantiers est une question déterminante pour l'efficacité de l'action de l'inspection du travail. Dans la mesure où « l'établissement siège » concentre le pouvoir de direction de l'entreprise dans tous les domaines dont celui du droit du travail, le premier enjeu du contrôle d'un siège social consiste à prendre en considération, le siège social comme lieu de la direction globale de l'entreprise. C'est en effet exclusivement au siège de l'entreprise, que peuvent être appréciées certaines obligations auxquelles sont soumis les employeurs. Il en est ainsi, par exemple, des obligations nouvelles reposant sur la négociation avec les organisations syndicales comme c'est le cas en matière de pénibilité, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou prochainement de contrats de génération.

Le second enjeu est d'approfondir le contrôle de l'inspection du travail en croisant des constats effectués au siège de l'entreprise et dans les établissements. Ces actions coordonnées entre agents de contrôle d'une même entreprise sur une même thématique, permettent d'en poser un diagnostic plus précis et plus complet. Elles permettent également de solliciter une régularisation des infractions éventuellement constatées au niveau du pôle décisionnel de cette entreprise.

Conscient de ce double enjeu, un groupe de travail a été constitué en 2009 au sein de l'UT 92 de la DIRECCTE

afin d'une part, de permettre les échanges entre les agents de contrôle sur les contrôles engagés et, d'autre part, de formaliser des repères méthodologiques dans un mémento de contrôle sur le sujet des sièges sociaux. La méthodologie de contrôle a été finalisée en 2012 et diffusée auprès des agents de contrôle. Ces modalités de contrôle se poursuivent, l'expérience menée par le groupe de travail de l'UT DIRECCTE des Hauts-de-Seine démontrant l'efficacité des contrôles sièges liée à la proximité des organes de décision de l'entreprise.

...sur le secteur de l'audiovisuel enregistré

En 2009 dans le cadre du plan de modernisation de l'inspection du travail (PMDIT), un groupe de travail a été créé pour contrôler les entreprises du secteur audiovisuel enregistré du 92 (Boulogne, Issy-les-Moulineaux).

Les contrôles des membres du groupe de travail ont porté sur tous les champs de la réglementation (santé, sécurité, contrats de travail, rémunération, IRP notamment). Ils ont permis d'identifier deux problématiques : celle de l'abus de contrats à durée déterminée dits d'usage, ainsi que celle du non respect des minima conventionnels dans les entreprises relevant de la convention collective de la production audiovisuelle.

En août 2012, les travaux se sont achevés par la finalisation de deux fiches méthodologiques de contrôle. Elles se veulent un complément au guide méthodologique élaboré en 2009 par l'Unité territoriale de Paris « le spectacle vivant et enregistré ».

S'agissant particulièrement du recours abusif aux CDD, une analyse originale a été développée par le groupe. Elle intègre l'impact des jours fériés chômés, du repos hebdomadaire, des congés payés et des jours RTT dans la méthodologie de contrôle.

...dans le cadre du projet Grand Paris

Le Grand Paris est un projet de transport, de logement, d'aménagement du territoire et de développement économique. Un projet de transport avec le Grand Paris Express, réseau de transports public, prévoyant 32 gares. Un projet de logement avec un objectif de construction de 70 000 logements par an. Et enfin, un projet de développement économique, qui promeut le développement économique, durable et solidaire, créateur d'emplois de la région capitale. Dans les Hauts-de-Seine, comme dans l'ensemble des départements franciliens, ces objectifs sont déclinés dans des Contrats de Développement Territorial (CDT) signés entre l'Etat et les collectivités locales.

Le premier CDT a été validé le 13 novembre 2012 sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Il recouvre les communes de : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray. Sur le volet développement économique et emploi, ce CDT porte la signature de l'innovation technologique et du numérique. En effet ces secteurs sont les moteurs du développement économique, de la croissance du territoire et de la création d'emplois.

GPSO compte près de 160 000 emplois. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent environ 20% des emplois salariés du secteur privé. A horizon 2015, il est projeté la création de 30 000 emplois supplémentaires (tous secteurs confondus).

Dans ce contexte de fort développement économique et dans le cadre du Grand Paris, la Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE- UT 92) soutient un projet de pôle de compétence dans la filière numérique.

Il s'agit pour l'Etat d'accompagner les salariés dans l'évolution de leurs métiers, via des actions de formation par exemple. Mais aussi d'accompagner leurs souhaits de mobilité vers d'autres secteurs professionnels et/ou entreprises, en proposant des dispositifs adaptés et juridiquement sécurisés.

Ce projet, qui cible 150 à 200 personnes sur deux ans, constitue également un appui pour les entreprises de la filière numérique du territoire, dans leurs projets de recrutements et d'anticipation de leurs futurs besoins en qualification.

Enfin, cette action doit également constituer une opportunité pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, les plus qualifiées comme celles qui le sont moins. C'est pourquoi les emplois créés dans le cadre du Grand Paris devront être diversifiées en termes d'activité, de niveaux de compétences et de formation attendus.





L'Unité Territoriale de **SEINE-SAINT-DENIS (UT 93)** s'est mobilisée...

...dans la nouvelle implantation d'Eurocopter

Dans le cadre d'une nouvelle implantation d'une usine aéronautique, la Préfecture de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise ont assuré une coordination entre les différents services administratifs de l'Etat, du département et des communes concernées par l'effectivité du respect des dispositions propres au permis de construire de ce projet. En qualité de maître d'ouvrage, la société a engagé une démarche visant à réaliser la dépollution pyrotechnique du sous-sol du site et le désamiantage des bâtiments existants destinés à être démolis. Sur chacune de ces opérations, les services de l'inspection du travail de l'UT 94 ont travaillé en amont, avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises intervenantes, afin de préciser au mieux l'effectivité des dispositions en vigueur.



...dans la gestion de conflits sur la zone aéroportuaire

En 2012, l'Unité Territoriale de Seine-Saint-Denis de la DIRECCTE Ile-de-France a été confrontée à de nombreux conflits sur la zone aéroportuaire Roissy Charles de Gaulle, ayant pour origine le transfert des salariés et les conditions de travail. L'UT 93 a proposé d'organiser des médiations à l'occasion des conflits collectifs. Au cours de l'année 2012, l'Unité Territoriale de Seine-Saint-Denis est intervenue sur les conflits collectifs :

- ▶ Des agents de sûreté,
- ▶ Suscités par le transfert des salariés lors des passations de marché,
- ▶ Justifiant la désignation d'experts prévue par les conventions collectives.

Une prise de conscience se fait jour pour apporter les réponses à ces difficultés. Il devient nécessaire de préciser les règles de la sous-traitance sur cette zone aéroportuaire si les employeurs souhaitent limiter les tensions dans les nombreux secteurs d'activité régis par ce modèle économique basé sur la prestation de service déléguée.



...pour le 4^{ème} forum pour l'emploi des jeunes

Un espace dédié à l'alternance a permis aux 10 CFA de Seine-Saint-Denis, partenaires des conventions de service, de présenter leurs métiers avec la possibilité d'inscrire directement des candidats dans un cycle d'alternance. Plus de 7000 jeunes se sont déplacés au Stade de France.



L'Unité Territoriale de **VAL-DE-MARNE (UT 94)** s'est mobilisée...

...dans le contrôle de sociétés

Une société de messagerie

Une opération de contrôle organisée par le service travail illégal a été menée le 26 juin 2012 dans les locaux d'une société de messagerie. Les agents de 7 sections du département ont été mobilisés ainsi que la cellule renfort soit 11 agents de contrôle. Cette opération a été conduite en partenariat avec la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) (10 contrôleurs du transport terrestre) et avec les services de police (une quinzaine de fonctionnaires de police) (DOPC) et 3 agents de l'URSSAF. Cette opération a abouti à l'examen de la situation de 67 salariés dont 50 étaient employés par des prestataires de transport extérieurs.

Une discothèque à Créteil

Une action d'envergure a aussi été conduite à l'initiative du service spécialisé travail illégal dans la nuit du 12 au 13 octobre 2012. Cette opération de contrôle qui a associé les services de police des agents de l'UT DIRECCTE, l'URSSAF, la douane et les impôts a été organisée au sein d'une discothèque clandestine située à CRETEIL. A l'issue de ce contrôle 5 personnes étaient mises en garde à vue. L'exploitant de la discothèque était poursuivi pour abus de vulnérabilité, s'étant fait remettre par la propriétaire des lieux âgée de 87 ans des fonds pour des travaux à hauteur de 200 000 € alors que le coût de ces travaux n'excédait pas 30 000€. Il apparaissait également qu'une association utilisait les locaux pour dispenser des cours de danse et servait en fait de couverture à l'emploi d'auto entrepreneurs qui avaient pour seul client le responsable de l'association. L'organisation mise en place révélait donc l'emploi de salariés dissimulés sous statut d'auto entrepreneurs.

...pour l'égalité femmes-hommes

Un plan d'action départemental pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, déclinaison du plan francilien, a été initié en 2009 sous l'appellation Atout égalité 94. Ce projet réunit de nombreux partenaires au niveau du département. Des actions, à l'échelle du département ont été réitérées en 2012 et ont porté sur un échantillon de quarante accords. Une grille d'analyse a été élaborée et un rapport faisant le bilan de ces accords a été rédigé.

L'examen des accords égalité professionnelle, l'appui aux organisations syndicales, l'accompagnement des entreprises et une sensibilisation des entreprises ont fortement mobilisé l'UT 94. Le site Atout égalité 94 a été réactivé et mis à jour des informations récentes comme le nouveau contrat égalité et mixité, les chiffres clés sur l'égalité, les contacts, le décret sur l'égalité professionnelle d'octobre 2011. (<http://www.atout-egalite.fr/>)

...dans les domaines de l'hygiène et la sécurité

En effet, cette année a été l'occasion de constater des avancées importantes dans le cadre des actions menées sur l'aéroport d'Orly. Ainsi, les travaux initiés par l'inspection du travail avec ADP et quelques entreprises majeures sur le site pour améliorer la sécurité des personnes qui se déplacent en zone bagages, a abouti à un engagement de toutes les entreprises concernées de mettre en place sur les appareils de manutention qui pouvaient circuler en zone bagages à proximité des piétons à vive allure, un dispositif qui assure une régulation de la vitesse dès que ces engins entrent dans la zone délimitée à risques. L'aéroport d'Orly est devenu le premier aéroport en France à mettre en œuvre un dispositif de ce type. Cette initiative de l'inspection du travail qui a travaillé en partenariat avec la CRAMIF a été saluée par la presse spécialisée (cf. article travail et sécurité ci-joint)

Par ailleurs, l'action de substitution des produits CMR, engagée auprès d'Air France Industrie dans le secteur de la maintenance aéronautique, en collaboration avec la cellule pluridisciplinaire qui avait débuté par le repérage des produits sur les postes de travail, a bien avancé et va être étendue prochainement aux entreprises sous traitantes.

...dans la sensibilisation des risques TMS

L'importance de ces risques sur une zone comme celle du MIN (marché international) de Rungis a conduit la section concernée à se mobiliser. La manutention de charges est en effet, sur le MIN, à l'origine de déclarations d'accident du travail récurrentes dont certaines ont été choisies pour prétexter les enquêtes menées.

Il a encore été constaté, de manière récurrente, s'agissant des équipements de travail pour la manutention que des employeurs ne s'acquittent pas nécessairement de leurs obligations en termes de formation et de vérification de la capacité du personnel appelé à conduire ces engins. Des procès verbaux sont encore établis en 2012 dans ce domaine.



L'Unité Territoriale de **VAL D'OISE (UT 95)**
s'est mobilisée...

...en faveur de la préservation des emplois

Afin d'apporter aux entreprises, notamment en sous-activité, un accompagnement et des réponses adaptées, l'unité territoriale du Val d'Oise a pu, grâce à une démarche volontariste, mettre en œuvre en 2012, sept conventions FNE-Formation qui ont permis à 7 entreprises, soit de limiter le recours à l'activité partielle, soit

d'éviter ou de diminuer les licenciements, soit de faciliter leur développement.

Pour ces entreprises relevant majoritairement du secteur industriel, le dispositif a été mis en œuvre après un travail de réflexion approfondie mené en lien avec l'OPCA concerné et en y associant les représentants du personnel si l'entreprise en était dotée.

Quelques exemples :

- Une entreprise de 48 salariés, sur une activité de « réseau télécom », perd un marché avec un opérateur téléphonique. L'entreprise sollicite une indemnisation pour un arrêt total d'activité touchant 12 salariés et envisage des licenciements. L'UT négocie et propose à l'employeur de contribuer au financement de formation « cuivre », activité traditionnelle qui ne rencontre pas de difficultés, pour 8 salariés et une formation visant à renforcer les compétences de 4 autres salariés. L'OPCA et l'AFFPA ont été mobilisés et aucun licenciement n'a été prononcé.

- Une entreprise de 75 salariés (dont 48 sur le Val d'Oise), sur une activité d'installation et de maintenance de câblage électrique, électronique rencontre une baisse d'activité qui amène l'employeur à mettre en œuvre de l'activité partielle sur des périodes assez longues et à envisager des licenciements. Très vite la problématique du manque de formation est soulevée, notamment au regard des exigences des donneurs d'ordre. 11 salariés s'engagent dans un processus de formation de renforcement des compétences cofinancé par l'Etat et l'OPCA qui leur évite la mise en activité partielle. L'entreprise réduit le nombre de licenciements envisagés à 5 postes administratifs.

...pour les 1^{ères} rencontres départementales Handicap

La diversité des acteurs constituant un facteur de complexité, l'UT du Val d'Oise a souhaité aller au devant de l'ensemble des acteurs en leur proposant d'œuvrer vers une mise en réseau et une meilleure connaissance des uns et des autres afin de devenir plus efficace. La première démarche a été de proposer de réunir sur une journée l'ensemble des acteurs du handicap. Cette journée a été organisée le 11 décembre 2012 avec une matinée consacrée à des tables rondes (Handicap et Entreprise - Handicap et formation) et à des échanges avec la salle, et un après-midi ouvert au public sur des « villages thématiques » (village formation, village entreprise, village institutionnel, village associatif, village emploi). Cette manifestation, qui a été inaugurée par le Préfet et clôturée par le président du conseil général, a rencontré un vif succès tant auprès des acteurs que du public mais aussi de la presse. Cette expérience devrait être reconduite en 2013.

Témoignage



...pour « toutes les générations en entreprise »

Témoignage de Hakim Kamouche, chef de projet pour la gestion des âges

« La question de l'emploi des seniors m'intéresse depuis longtemps. J'ai eu, il y a quelques années, l'opportunité professionnelle de pousser ma réflexion autour de cette problématique pour mettre en place des actions concrètes, destinées aux entreprises. En travaillant sur ce thème, il m'est apparu que la question de l'emploi des seniors s'inscrit depuis longtemps et plus largement, dans une dimension RH : celle de la gestion des âges, du recrutement, du management... La dynamique partenariale développée autour d'un réseau pluridisciplinaire, nous a permis depuis l'année 2007 de co-construire des outils opérationnels et pragmatiques à destination des entreprises. Nous avons abouti, grâce à nos partenaires et au soutien du FSE, à la construction d'un programme pluriannuel baptisé « Toutes les générations en entreprise, avec l'Europe, les acteurs du Val d'Oise s'engagent ». Ce programme contient les outils dont peuvent bénéficier aujourd'hui les entreprises pour professionnaliser leur pratique RH, leur management... etc. dans le cadre d'Outils Ages RH... ainsi que les Trophées Trajectoires, qui récompensent les entreprises pour leurs pratiques exemplaires en matière du retour et du maintien dans l'emploi des seniors. Depuis leur création, les Trophées Trajectoires ont permis de récompenser quinze entreprises au travers d'initiatives très différentes les unes des autres : collaboration intergénérationnelle, transmission des savoirs faire, gestion des secondes parties de carrière, politique de formation, recrutement et intégration des collaborateurs, valorisation de l'expérience... etc. « A ce jour », « toutes les générations en entreprises » partage ses pratiques avec 5 pays partenaires en Europe, et le succès rencontré nous a permis de faire notre restitution au Sénat en 2011, au Palais des Congrès en 2012, à la Commission Européenne... Le site internet créé sur ce dispositif (www.toutes-les-generations-en-entreprise.com) compte plus de 15 000 connexions. J'invite d'ailleurs tous ceux qui sont intéressés par cette démarche unique à se connecter. Tous les outils y sont à disposition, ainsi que les temps forts des années précédentes. »



Service des études, des statistiques et de l'évaluation

Le service des études, des statistiques et de l'évaluation a pour mission d'aider à la décision en éclairant l'action des pouvoirs publics par une analyse des transformations socio-économiques dans lesquelles s'inscrivent les politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle ainsi que celles contribuant au développement économique régional. Pour ce faire, il organise les sources statistiques disponibles et il les analyse et réalise des études et des synthèses afin d'appuyer la Direccte dans son ensemble ainsi que ses partenaires institutionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Son action en 2012 a principalement été marquée par l'approfondissement et la valorisation des orientations mises en œuvre en 2011 suite à la création de la DIRECCTE :

- ▶ Renforcement des travaux d'analyse du SESE sur le champ travail dans le cadre du projet de service du pôle T avec notamment le suivi et le bilan des accords d'entreprise
- ▶ Valorisation de plusieurs chantiers ayant demandé un engagement important des agents du SESE en collaboration avec le département politique de l'emploi du pôle 3E : études sur les contrats en alternance, les organismes de formation, l'insertion par l'activité économique, les maisons d'emploi, les conventions de revitalisation.
- ▶ poursuite des collaborations engagées avec le département développement économique du pôle 3E, en particulier dans le cadre du Grand Paris et nouvelles collaborations avec la Direction régionale de l'Insee et Défi-métiers dans ce champ : créations d'emploi par secteur à l'horizon 2030 et évolutions de la population active avec des hypothèses sur l'impact du Grand Paris ; innovation dans les PMI franciliennes.

Les publications 2012



UT
78

Février 2012

Réunion autour de la convention tripartite Etat, Région et partenaires sociaux signée en 2011 afin de mieux sécuriser les parcours professionnels.

Mars 2012

Etude prospective sur le secteur de la gestion des espaces paysagers et naturels.

Mars 2012

Forum de l'alternance.

Avril 2012

Séminaire économie sociale et solidaire.



Avril 2012

RPS



Juin 2012

« L'innovation au service des contrats de développement territorial - Les Contrats de Développement Territorial, une opportunité pour innover ».

Juillet 2012

■ Charte régionale pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



Juillet 2012

Signature d'une charte régionale pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

UT
94

Mai 2012

Plan d'action départemental pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, piloté par Atout Egalité 94.

Septembre 2012

Séminaire régional annuel pour l'insertion des TH.



Septembre 2012

Accueil et présentation de la DIRECCTE aux administrateurs civils et des IRA.



UT
91

De septembre 2011 à avril 2012

Grande enquête sur les violences sexistes et sexuelles subies par les femmes au travail.

Octobre 2012

« Santé et itinéraire professionnel - Les apports de l'enquête SIP ».

Octobre 2012

Séminaire annuel sur la gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPECT).



Octobre 2012

SESE « 6^{ème} journée d'études régionales : la santé au travail : études et actions ».

Intranet

Début 2012, la DIRECCTE a mis en place un site intranet. Un plan de formation à destination des gestionnaires de contenus a été mis en place au 1^{er} trimestre. Au moins une personne par pôle, deux au service Communication et un correspondant par Unité Territoriale ont été formés.

Ces gestionnaires composent le comité éditorial qui s'est réuni tous les mois. Une charte éditoriale a été établie et validée par la responsable du service Communication.

Très rapidement l'intranet de la DIRECCTE Ile-de-France a mis à disposition des agents des informations fournies et variées afin de

mieux répondre à leurs besoins : annuaires et organigrammes régionaux, documentation, restitutions financières du Service Budgétaire et Financier, modèles de courrier, plan régional de formation, informations pratiques sur le site du Millénaire (restaurants, transports... etc.), actualités réalisées sous forme de brèves...etc.

Le Service Communication a développé un très grand nombre de visuels pour enrichir et améliorer l'ergonomie du site et la navigation.

Le premier espace collaboratif à destination des équipes informatiques régionales de l'Ile-de-France a vu le jour en 2012.



UT 77

Octobre 2012

Rencontre autour de la rénovation de la démocratie sociale.

Octobre 2012

Opération d'accompagnement des entreprises en difficulté (signature protocole).

Octobre 2012

SESE « 6^{ème} journée d'études régionales : la santé au travail : études et actions ».

UT 91

Novembre 2012

Colloque de restitution des résultats de l'enquête dans les locaux de l'Université d'Evry.

Novembre 2012

Forum Export.

Novembre 2012

signature CRESS
Emplois d'avenir.

Novembre 2012

Conférence débat du comité d'histoire d'Ile-de-France consacrée à l'évolution de la durée du travail depuis 1841 à nos jours.

UT 92

13 novembre 2012

Validation du 1er CDT (Contrats de Développement Territorial) sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) qui recouvre les communes de : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray.

Décembre 2012

Séminaire interrégional « rencontres professionnelles »
Projet Direccte / SIST-IF – Un outil d'aide au repérage des C.M.R.



UT 78

13 décembre 2012

Séminaire d'information autour du thème : « les accords d'entreprise Travailleurs Handicapés, un levier efficace pour se doter d'une stratégie d'entreprise handicap ».

UT 95

Décembre 2012

1^{ères} rencontres départementales Handicap.

Internet

La DIRECCTE s'est dotée d'un site internet grand public, dans lequel les franciliens peuvent avoir accès à l'ensemble de l'actualité. Orientations politiques, documents utiles, manifestations, alertes aux consommateurs... Près de 500 articles ont été publiés en 2012. L'ensemble des publications est accessible en page d'accueil.

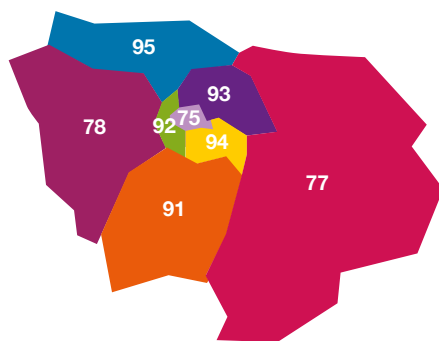
Ce site a aussi été conçu pour les entreprises, qui peuvent y trouver les aides dont elles peuvent bénéficier, ainsi que les correspondants PME.

En 2012, le taux de fréquentation a été en hausse constante, certaines pages ayant été consultées par plus de 6 000 personnes.

UT 93

Octobre 2012

4^{ème} forum pour l'emploi des jeunes.



UT 75*

21, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 20 00

UT 77

Cité Administrative
20, quai H. Rossignol
77011 MELUN Cedex
Tél. : 01 64 41 28 59

UT 78

Immeuble "la Diagonale"
34, avenue du Centre
78182 SAINT-QUENTIN
EN-YVELINES Cedex
Tél. : 01 61 37 10 00

UT 91

523, place des Terrasses
de l'Agora
91034 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 70 00

UT 92

13, rue de Lens
92022 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 47 86 40 00

UT 93

1, avenue Youri Gagarine
93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 41 60 53 00

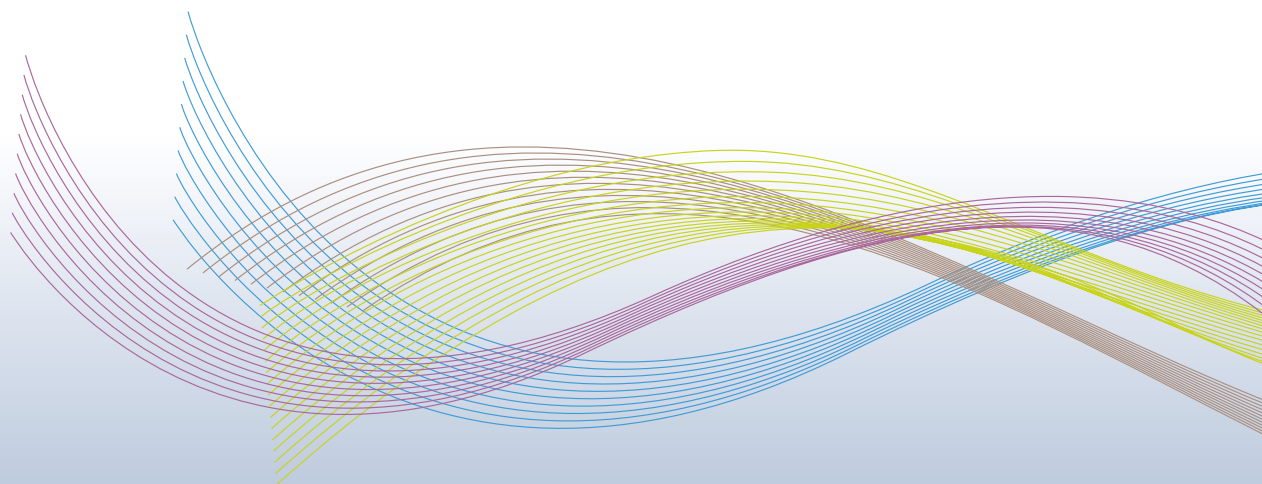
UT 94

Immeuble le Pascal - Hall B
7, av. du Général de Gaulle
94046 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01 49 56 28 00 et
01 49 56 28 23

UT 95

Immeuble Atrium
3, bd de l'Oise
95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 01 34 35 49 49

* Pour écrire à l'UT 75 : 35, rue de la gare - CS 60003 - 75144 PARIS cedex 19



DIRECCTE ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

21, rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 13 00 - Fax : 01 70 96 17 04

www.idf.direccte.gouv.fr